

## **STRUCTURE ET GOUVERNANCE**

### **Projet Signature innovation**

#### **CADRE DE GESTION**

##### **1. MANDAT**

Le mandat du « Comité directeur » consiste à voir à l'application de « l'Entente sur le projet « Signature Innovation » de la MRC de Pierre-De Saurel » (ci-après « Entente »), conformément aux normes du programme et aux conditions énoncées à l'annexe A de l'Entente.

Il doit notamment assurer la gestion du suivi administratif et financier, attester du bon déroulement des activités liées et assurer l'atteinte des objectifs énoncés à l'annexe C. Le cadre de gestion énonce les différentes conditions et critères qui lui permettront de formuler des recommandations à la MRC.

##### **2. PLAN D'ACTION ET ESTIMATION DES COÛTS**

La MRC propose un projet permettant de se définir comme un territoire innovant en matière d'attraction de nouveaux talents et leurs familles. La MRC souhaite notamment mettre en place une plateforme Web permettant de jumeler les besoins des entreprises et des organisations avec les talents en recherche d'emploi. Des ressources d'accueil pour le candidat et sa famille seront bonifiées et/ou mises en place afin de faciliter leur intégration dans le milieu. Finalement, une toute nouvelle stratégie de marketing territorial sera aussi élaborée et des actions spécifiques seront déployées.

Le projet lié à l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel Carrefour virtuel régional d'attraction », dans le cadre du volet 3 – Projets Signature innovation des MRC du Fonds régions et ruralité, comprend les différentes étapes de réalisation et prévoit les coûts estimés suivants (haut niveau) :

<b>Tableau récapitulatif des volets du Plan d'action</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>Coûts à haut niveau</b>
VOLET A Préparation de la mise en oeuvre et gestion du projet	<b>356 460,00\$</b>
VOLET B Solution technologique et pratiques opérationnelles	<b>541 500,00\$</b>
VOLET C Marketing territorial	<b>337 000,00\$</b>
VOLET D Coordination et animation des comités de travail et prise en charge des recommandations	<b>210 000,00\$</b>
VOLET E Frais complémentaires de projet (associés à toutes les phases)	
• Contingence de projet	<b>131 360,00\$</b>
• Réserve de projet	<b>131 360,00\$</b>

## **Volet A**

### Préparation de la mise en œuvre et gestion du projet (coûts à haut niveau : 356 460.00\$)

1. Établissement de la gouvernance du projet régional (i.e. mise en marche du comité directeur) ;
2. Supervision, coordination des parties prenantes et des activités de projets et gestion de projet (portée, budget, échéancier) ;
3. Élaboration du modèle d'affaires permettant d'assurer la gestion de la future plateforme technologique interactive régionale ;
4. Précisions du mandat des parties prenantes ;
5. Établissement d'un plan de communications (interne et externe) et des responsabilités inhérentes à celui-ci ;
6. Identification des comités de travail et définition de leur mandat ;
7. Suivi du projet pour assurer la cohérence, l'atteinte des objectifs et l'adhésion des partenaires au projet ;
8. Gestion administrative de l'équipe de projet, des comités de travail, du comité directeur et production des différents rapports et sommaires requis pour la réalisation du projet ;
9. Identification et évaluation des points de contrôle liés à la gestion administrative du projet ;
10. Suivi, évaluation et clôture du projet :
  - a. Identification des points de contrôle;
  - b. Suivi des indicateurs établis dans le cadre de gestion;
  - c. Post-mortem de projet;
  - d. Établissement des actions d'amélioration continue.

## **Volet B**

### Solution technologique et pratiques opérationnelles (coûts à haut niveau : 541 500,00\$)

1. Démarches d'approvisionnement :
  - a. Détermination du mode d'appel d'offres
  - b. Élaboration du devis (cahier de charges)
  - c. Identification et coordination du comité d'évaluation
  - d. Évaluation des propositions soumises
  - e. Consultation des parties prenantes
  - f. Identification des actions à prioriser
  - g. Mise en œuvre des actions et déploiement de la solution technologique
2. Définition des pratiques opérationnelles de prise en charge régionale des familles, des processus et des règles d'affaires et des rôles et responsabilités dans le cadre des opérations du Carrefour virtuel régional d'attraction;
3. Identification et analyse des conditions règlementaires ou légales liées aux pratiques opérationnelles du Carrefour virtuel régional d'attraction;
4. Recherche et établissement de nouveaux financements, si nécessaire (partenaires et programmes d'aide);
5. Évaluation des conditions facilitantes et des contraintes liées aux pratiques opérationnelles du Carrefour virtuel régional d'attraction;

6. Préparation des outils d'utilisation de la plateforme et mise en œuvre des actions de soutien aux partenaires et aux employeurs;
7. Actions de lancement et de mise en marché du Carrefour virtuel régional d'attraction.

### **Volet C**

#### Marketing territorial (coûts à haut niveau : 337 000,00\$)

1. Démarches d'approvisionnement :
  - a. Détermination du mode d'appel d'offres
  - b. Élaboration du devis (cahier de charges)
  - c. Identification et coordination du comité d'évaluation
  - d. Évaluation des propositions soumises
  - e. Consultation des parties prenantes
  - f. Identification des actions à prioriser
  - g. Mise en œuvre des actions avec l'accompagnement des entreprises choisies
2. Création et déploiement de la stratégie de marketing territorial et des plans d'action;
3. Établissement des liens (rencontres, consultations, accompagnement) avec les partenaires du milieu dans le cadre du déploiement de la stratégie de marketing territorial;
4. Évaluation des retombées des actions de marketing territorial ;
5. Recherche et établissement de nouveaux financements (partenaires et programmes d'aide).

### **Volet D**

#### Coordination et animation des comités de travail et prise en charge des recommandations (coûts à haut niveau : 210 000,00\$)

1. Établissement des liens avec les partenaires du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et sa région;
2. Démarrage, préparation et animation des comités de travail;
3. Mise en œuvre des pratiques opérationnelles de prise en charge régionale des familles, des processus, des règles d'affaires, des rôles et responsabilités dans le cadre des opérations du Carrefour virtuel régional d'attraction;
4. Prise en charge des recommandations des comités de travail;
5. Mise en œuvre des actions recommandées.

### **Volet E**

#### Frais complémentaires de projet (associés à toutes les phases)

- Contingence de projet (10% du budget global) : 131 360,00\$
- Réserve de projet (10% du budget global) : 131 360,00\$

### **3. TYPE DE PROJET ET DÉPENSES ADMISSIBLES**

Toutes les dépenses découlant du projet principal et ainsi déclinées dans le devis de projet préalablement approuvé seront donc admissibles. Les grandes catégories de dépenses prévues sont citées dans la section « Plan d'action et estimation des coûts à haut niveau ».

Celles-ci sont établies afin de permettre au projet d'atteindre les objectifs présentés en annexe 1 du présent document.

Des changements à la portée du projet pourraient être soumis au comité directeur pour des fins d'analyse et d'approbation.

### **Projets non admissibles**

Se référer à l'Entente

### **Organismes admissibles**

Se référer à l'Entente

### **Conditions d'admissibilité des dépenses** (i.e. : critères liés aux objectifs du projet)

Pour être admissible, une dépense doit concerner une étape du projet décrite à l'Entente, être soumise au « Comité directeur » afin qu'il puisse formuler une recommandation favorable à la MRC, qu'elle rencontre les conditions et les normes prévues à l'Entente.

### **Taux et seuils d'aide applicables** (i.e. : limite du financement de certaines dépenses FRR lorsque partenaires impliqués)

Se référer à l'Entente

### **Règles de gouvernance et structure de projet** (i.e. : Chargé projet, Comité de travail, responsabilité, mandat, objectif, délai)

La structure de projet, le comité directeur, ainsi que les comités de travail sont détaillés en annexe 2 de ce document.

### **Grille d'évaluation** (i.e. : critères)

- Respect des paramètres budgétaires fixés annuellement.
- Avancement réel du projet (en fonction de l'échéancier détaillé);
- Implication et mobilisation des partenaires du milieu.

Pour permettre l'évaluation de ces critères, un document de travail sera créé et présenté au comité directeur.